

Ville de Goussainville

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Application des articles 11.12 et 15 de la loi n°92-125 du 6 février 1992
et de la loi NOTRe du 7 août 2015



*Hôtel de ville
Place de la Charmeuse - BP10030 - 95191 Goussainville Cedex
Tél. : 01 3994 6000*

Préambule :

L'article L.2312-1 du CGCT (code général des collectivités territoriales) complété par les Lois du 22/01/18, prévoit que le Rapport d'Orientation budgétaire (ROB) s'effectue avec un document présenté en Conseil Municipal et comprenant :

- Une délibération spécifique,
- La situation générale des finances publiques et le projet de Loi de Finances
- Les orientations budgétaires locales, les engagements pluriannuels envisagés
- L'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et gestion de la dette
- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement,
- L'évolution de la structure des dépenses et des effectifs.

Il doit comporter une présentation de la structure des dépenses (analyse prospective) et préciser l'évolution prévue et l'exécution des dépenses. Le ROB doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'EPCI dont la commune est membre et faire l'objet d'une publication.

1- LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE NATIONAL (Loi de Finances 2021)

La crise sanitaire d'ampleur mondiale que nous traversons depuis le début de l'année 2020 constitue depuis son déclenchement un sujet d'actualité de premier plan qui dépasse le cadre sanitaire, et qui s'étend aujourd'hui aux sphères politiques et économiques. Si la pandémie semble être maîtrisée dans certains pays, elle frappe toujours l'Europe où le nombre de cas testés positifs à la COVID-19 ne cesse de croître.

Au cours des mois qui se sont écoulés depuis le début de l'épidémie, les premiers impacts économiques de la crise sanitaire et des mesures mises en place pour endiguer sa propagation ont été observés.

En effet, suite à l'apparition du coronavirus, l'économie mondiale évolue au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Après une chute record de l'activité au premier semestre, les déconfinements progressifs au début de l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au troisième trimestre dans les pays développés.

En 2021, la croissance mondiale devrait atteindre 5,4 %. Globalement, en zone euro, la croissance s'est élevée à 2,1% pour 2020 selon les estimations de la Banque centrale européenne (BCE) en date du mois de décembre. Toujours selon les estimations de la Banque de France, le taux de croissance de l'économie française devrait continuer de stagner au cours des années à venir pour atteindre un niveau de 1,6% au cours de l'année 2021.

Pour ce qui concerne les politiques de soutien budgétaire et monétaire, il faut rappeler que parallèlement aux mesures sanitaires visant à contenir l'épidémie de la COVID 19, les gouvernements et les banques centrales, forts de leurs expériences lors de la crise de 2008, sont intervenus pour soutenir l'économie pendant la période de confinement. Ces plans de soutien visent notamment à répondre à trois objectifs :

En premier lieu, il s'agit de financer les dispositifs d'indemnisation des entreprises et citoyens à la suite de l'arrêt de l'activité avec, par exemple, le financement par l'Etat du chômage partiel en France, qui a concerné cinq millions de personnes pour 337 000 entreprises et représenté un volume de 45 milliards d'euros.

Le second objectif est de conserver un marché des financements fonctionnel, c'est-à-dire que les banques puissent continuer de se financer et de fournir des liquidités aux différents acteurs économiques. Pour ce faire, des programmes de garanties d'emprunts sont mis en place par les Etats : en France, c'est un programme de 300 milliards de garanties d'emprunts qui a été acté.

Enfin, **le troisième objectif pour les banques centrales est de permettre aux Etats de pouvoir s'endetter dans les meilleures conditions possibles**. Par exemple, une dette qui serait émise à un taux de 0,00% pourrait se résorber progressivement avec l'inflation.

La croissance française (en moyenne annuelle) s'est élevée à 1,5% en 2019. Dans son exercice de prévisions de décembre 2019, la Banque de France prévoyait une croissance à 1,1% pour l'année 2020 et 1,3% au-delà. La crise sanitaire a balayé ces projections, amenant l'institution à retravailler ses scénarios face à l'ampleur inédite du choc sur l'activité du pays. La France pourrait renouer avec son niveau d'activité d'avant crise dès le premier trimestre 2022.

II - LA LOI DE FINANCES POUR 2021

Présenté au Conseil des ministres, le projet de loi de finances pour 2021 intègre le plan "France relance" de 100 milliards d'euros, mais aussi la baisse des "impôts de production". Parmi les inconnues qui demeurent, l'exécutif n'a pas précisé le soutien de l'Etat aux collectivités pour 2021 pour faire face aux effets de la crise sanitaire, préférant laisser ce choix aux débats parlementaires. Parallèlement, les mesures pour les collectivités ne manquent pas :

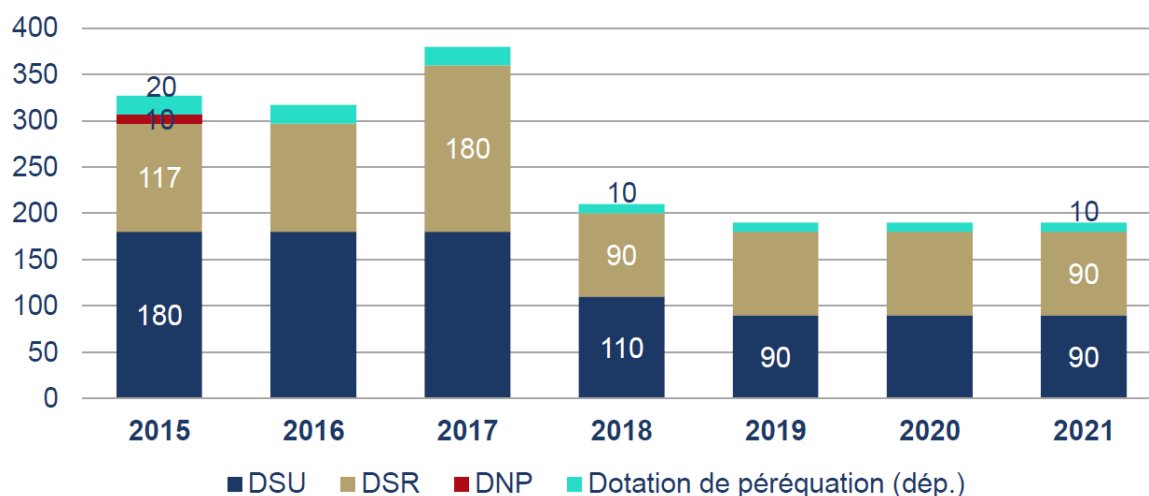
- Stabilisation des dotations, automatisation du FCTVA, neutralisation des indicateurs financiers à cause de la suppression de la taxe d'habitation, suppression de petites taxes...
- Stabilité globale des concours financiers de l'Etat : confirmation d'une stabilité globale, voire d'une légère augmentation, des concours financiers de l'Etat qui s'établiront à 50,3 milliards d'euros. Ainsi, les composantes de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et les dotations de soutien à l'investissement local évolueront dans les mêmes proportions qu'en 2020.

a) La DGF des communes

La DGF sera stable en 2021, avec 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal et 8,5 pour les départements, soit 26,8 milliards d'euros au total. La DSU et la DSR augmenteront chacune de 90 millions d'euros. L'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes va se poursuivre car elle permet de financer les abondements d'enveloppes de péréquation verticale. *L'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes permet notamment de financer les abondements d'enveloppes de péréquation verticale. Ils sont identiques dans cette LF 2021 à ceux de l'année dernière.*

b) Péréquation verticale : abondements identiques à ceux de 2020

Depuis la fin de la contribution au redressement des finances publiques en 2018, les dotations de péréquation verticale sont moins abondées qu'auparavant. En effet, de 2014 à 2017, ces dotations de péréquation avaient pour objectif de « contrer » l'évolution à la baisse de la dotation forfaitaire pour les communes les moins favorisées.



Pour 2021, les hausses de DSU et de DSR s'établissent à 90M€, comme en 2020. Les communes éligibles à ces dotations bénéficieront ainsi de ces augmentations. La DNP n'a pas été abondée depuis la Loi de Finances 2015 (elle devait d'ailleurs disparaître dans le PLF 2016, et peut encore apparaître pour certains comme étant une dotation en sursis)

c) Les mesures relatives au FPIC et FSRIF

Le FPIC : Une enveloppe globale toujours maintenue à 1 Md d'euros

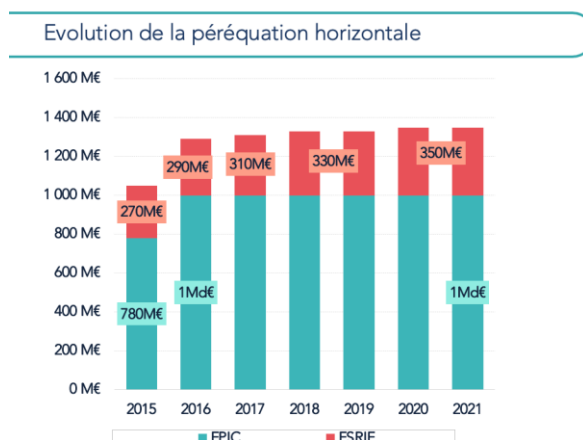
L'enveloppe globale du FPIC ne connaît pas de modification en 2021 et reste, cette année encore, figée à 1 milliard d'euros. Cependant, ce maintien ne signifie pas pour autant une absence de changements du montant perçu par le bloc communal localement.

Voici la liste des modifications qui pourraient avoir comme conséquence une variation du montant du FPIC prélevé ou versé pour la commune :

- L'ensemble des transferts de compétences (impactant le CIF)
- Toute modification de la population DGF
- Toute modification du potentiel financier par habitant

Les mesures relatives au FSRIF

Après une augmentation de 20M€ en 2020, la LF 2021 n'indique pas de nouvelle augmentation.

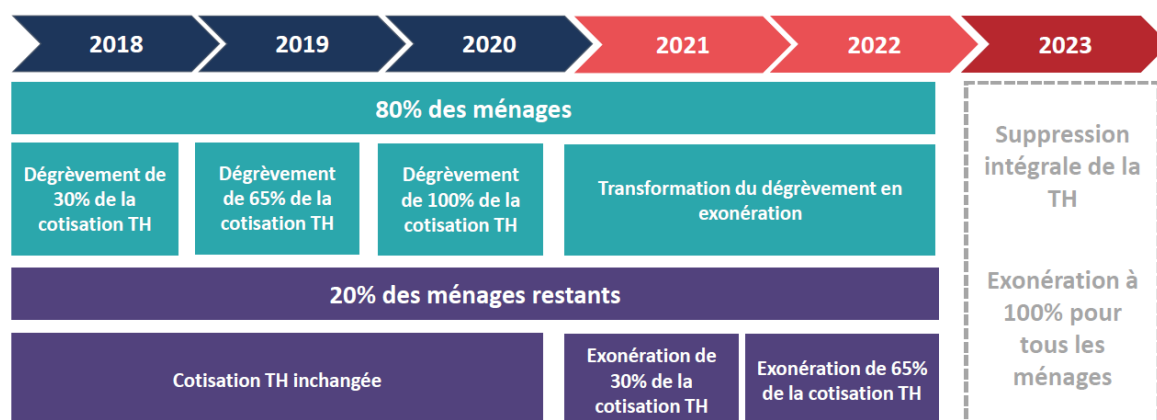


d) Fiscalité : la réforme de la taxe d'habitation qui se concrétise

Dans la continuité du dispositif de dégrèvement mis en place à compter de 2018, l'article 16 de la Loi de Finances pour 2020 définit les modalités de suppression définitive de la Taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales et en précise les contours pour les contribuables, les collectivités et leurs groupements.

Pour les contribuables, cette suppression intervient en deux temps. Tout d'abord, le dégrèvement appliqué depuis 2018 aux 80 % des foyers les moins aisés est adapté préalablement à sa transformation en exonération à compter de 2021.

Afin de parachever ce dispositif et aboutir en 2023 à une suppression totale de la Taxe d'habitation, la loi de Finances prévoit ensuite la mise en œuvre d'une autre exonération applicable aux 20 % des foyers non concernés par le dégrèvement actuel, soit les 20 % les plus aisés. Elle portera sur 30 % des cotisations en 2021, 65 % en 2022 avant la disparition totale de la TH en 2023.

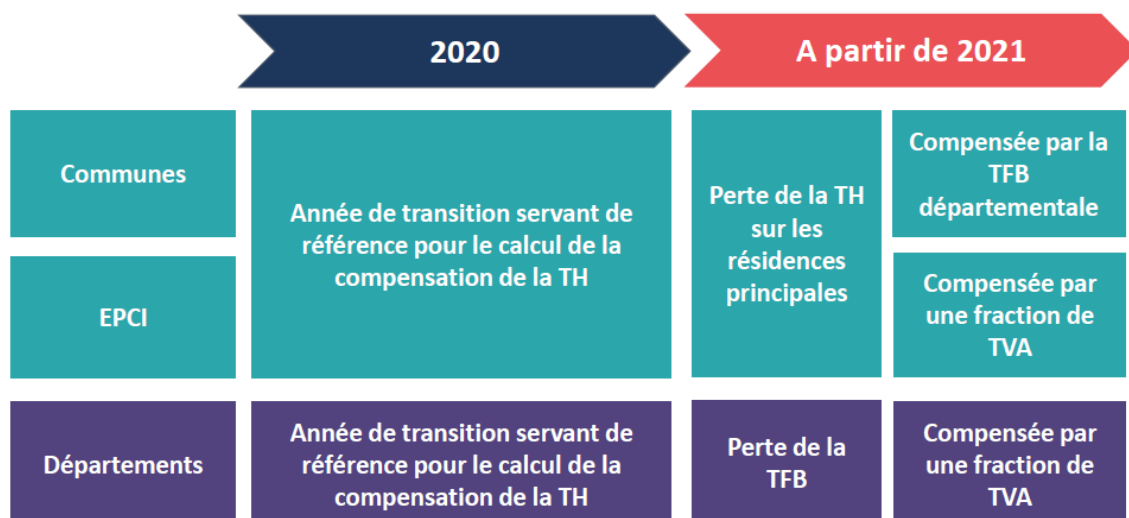


A partir de 2023, la Taxe d'habitation (TH) sera remplacée par la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS). Son taux de référence sera le taux de TH appliqué en 2022 par l'Etat, soit le taux de 2019 figé entre 2020 et 2022.

Pour les Communes, leurs groupements et les Départements, l'année 2020 est donc une année de transition. Ils perçoivent encore la TH sur les résidences principales mais perdent tout pouvoir de modulation sur les bases et les taux. Les bases de TH sur les résidences principales sont revalorisées forfaitairement de seulement +0,9 %, légèrement au-dessus de l'inflation.

À compter de 2021, les communes et les EPCI ne sont plus attributaires de la TH sur les résidences principales, l'article 16 de la loi de Finances prévoyant des mécanismes de « compensation/neutralisation » différents selon l'échelon considéré.

Il s'agit du transfert de la Taxe foncière sur les propriétés bâties des départements (TFPB) aux communes, de l'affectation d'une quote-part de la TVA nationale aux EPCI en lieu et place de leur ancien produit de TH et de l'affectation aux départements d'une quote-part de la TVA nationale. Il faut noter que, pour Goussainville, le taux de TFPB sera complété par la part du SIAH 2019 au titre du financement des eaux pluviales.



e) Les autres mesures de la Loi de Finances pour 2021

1) La Réforme de la taxe sur l'électricité

Les collectivités et leurs groupements qui disposaient encore d'un pouvoir de modulation des tarifs de la taxe via la fixation du coefficient multiplicateur le perdront progressivement. Pour rappel, ce coefficient pouvait être choisi par les communes entre 0 et 8,5. Le niveau de coefficient voté induisait un produit de la TCFE plus ou moins important pour les communes concernées.

Ainsi, la modulation du coefficient à la hausse ou à la baisse par voie de délibération ne pourra se faire que dans le respect de nouveaux planchers légaux : 4 en 2021 et 6 en 2022. Ainsi, en cas d'absence de coefficient multiplicateur ou de coefficient inférieur à ces seuils au sein de la collectivité, ces coefficients planchers s'appliqueront automatiquement. En 2023, le montant de cette taxe perçue par les communes sera égal au montant de la taxe perçue en 2021 augmenté de 1,5%. A partir de 2024, le produit de la taxe évoluera chaque année en fonction de la quantité d'électricité fournie sur le territoire concerné au cours des deux dernières années.

2) Un soutien à l'investissement local renforcé

Le FCTVA qui est la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement devrait progresser de 546M€ par rapport à 2020 soit au total 6,5 Mds€ pour 2021. Cela est lié au rythme d'investissement des collectivités qui a été en hausse ces deux dernières années (en corrélation avec le cycle électoral).

La LFR 3 pour 2020, qui prévoit l'abondement exceptionnel de la DSIL d'1Mds€, permettra de financer des investissements dès le dernier trimestre 2020 et en 2021. Ces autorisations d'engagements doivent accorder une priorité aux projets contribuant à la résilience sanitaire, à la transition écologique et à la rénovation du patrimoine public bâti et non bâti.

L'enveloppe de Dotation Politique de la Ville (DPV) est maintenue au niveau de 2020, soit 150 millions d'euros. Pour en bénéficier, la commune devra avoir été éligible à la DSU au moins une fois au cours des trois dernières années et avoir été classée parmi les 250 premières bénéficiaires pour recevoir une dotation en 2021.

L'enveloppe des autres dotations reste stable à hauteur de 2 Mds€. Il est également précisé que la LF 2021 prévoit dans son article 251, l'application progressive de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA. Repoussé lors des lois de finances pour 2019 et 2020, la première phase débutera dès janvier 2021.

III - LES ORIENTATIONS 2021 POUR GOUSSAINVILLE

L'année 2020 a été l'année des élections municipales qui se sont déroulées dans un contexte inédit, en 2 tours espacés de 3 mois et demi à cause de la COVID-19.

L'arrivée de la nouvelle équipe municipale date ainsi de début juillet, début des vacances scolaires, période peu propice à mobiliser l'ensemble des services municipaux. Pourtant, la nouvelle majorité a réussi à marquer les derniers mois par de nombreuses actions, en matière d'éducation, de propreté et de santé notamment.

Les perspectives actuelles ne sont pas stabilisées et sont susceptibles d'évoluer en fonction de la durée de la crise du coronavirus avec un impact inégal de la crise sur les collectivités locales. En effet, la Cour des comptes estime que la crise sanitaire affectera de manière « très inégale » les différentes catégories de collectivités. Devant une situation financière altérée en 2020, celle-ci pointe les incertitudes concernant le niveau de participation du bloc communal et des départements à la relance. Parmi les collectivités particulièrement exposées, on retrouve sans surprise les communes touristiques et les autorités organisatrices des mobilités.

Au plan local, il convient de rappeler les spécificités budgétaires, patrimoniales et territoriales propres à la commune de Goussainville. De manière structurelle, la Ville souffre historiquement du manque de développement économique de son territoire comparativement à ses voisins immédiats, et plus généralement aux communes de même strate, ce qui ne permet pas d'espérer une réelle dynamique des bases fiscales, en particulier à cause de son retard en matière d'aménagement du territoire.

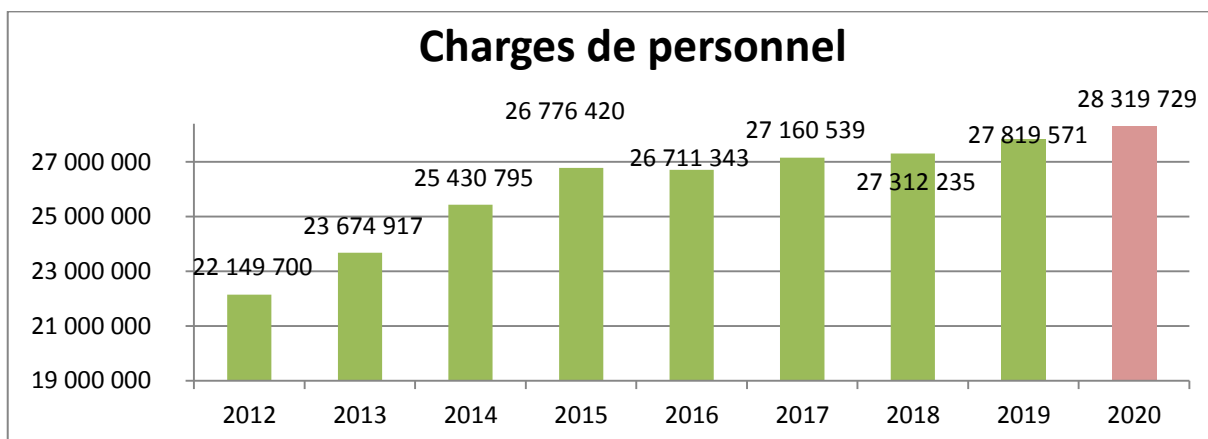
Malgré les difficultés, le budget primitif 2021 sera présenté dans un cadre comptable sincère et équilibré. La nouvelle équipe municipale travaillera désormais sur la base d'une vision pluriannuelle du budget. Cette démarche vise à offrir une garantie sur les efforts d'investissement, qui seront réalisés dans les prochaines années et à rattraper le retard constaté dans la maintenance et l'entretien du patrimoine constaté depuis son arrivée, en améliorant les services proposés aux habitants. En effet, les excédents reportés depuis plusieurs années ont été obtenus au dépend d'actions de maintenance et de travaux d'entretien qui auraient permis de conserver un patrimoine en bon état : pas de suivi des contrats d'entretien des chaufferies, pas plus que pour les autres équipements, toitures défectueuses, patrimoine dangereux...

La préparation du Budget primitif 2021 a été établie sur une analyse rétrospective des derniers Comptes Administratifs et intègre les données financières et les incidences légales connues à ce jour.

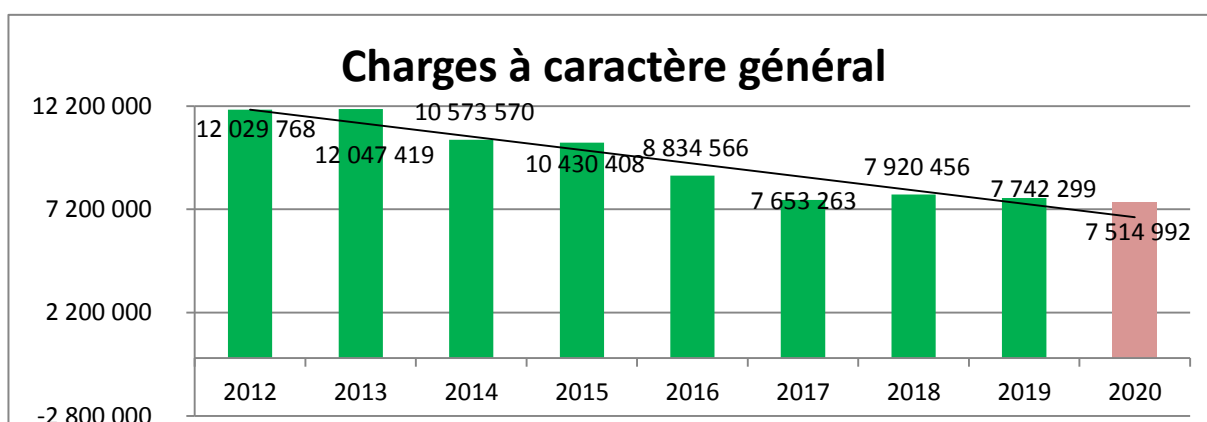
Les premières estimations du Compte Administratif 2020 font apparaître un excédent de + 4 M€ en fonctionnement et + 3M€ en investissement qui inclut les restes à réaliser. Cette capacité d'autofinancement qui sera maîtrisée au fil des années permettra d'engager un programme ambitieux de rénovation des équipements publics, dont les nombreux bâtiments étaient restés en carences lors des précédentes mandatures.

1) Rappel rétrospectif de l'année 2020 : le CA 2020

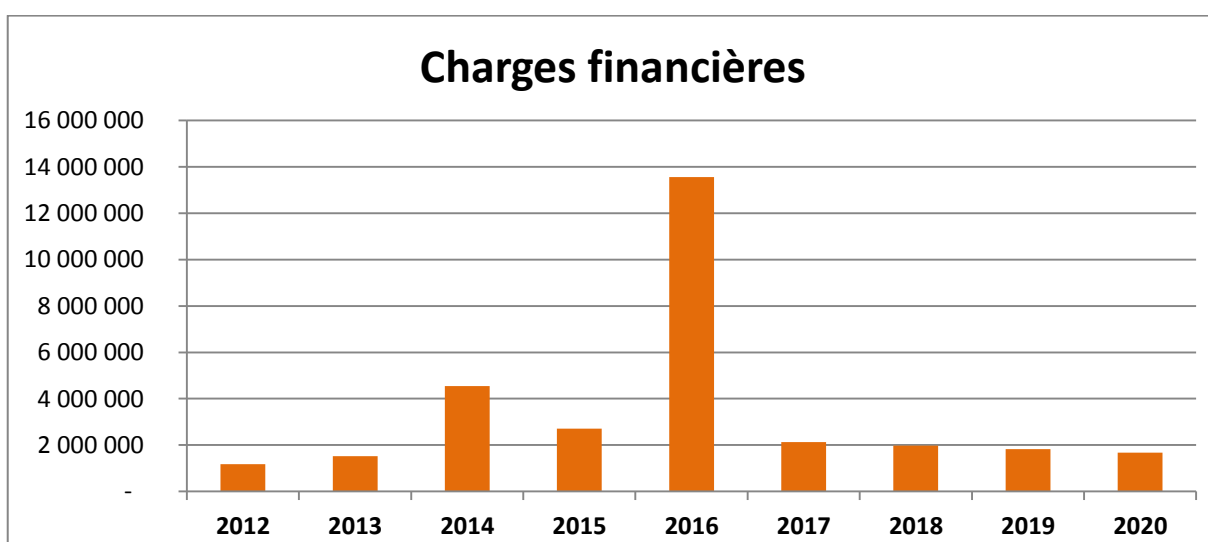
Hausse significative des dépenses de personnel entre 2014 et 2020 : 27,8M€ (+11,4%)



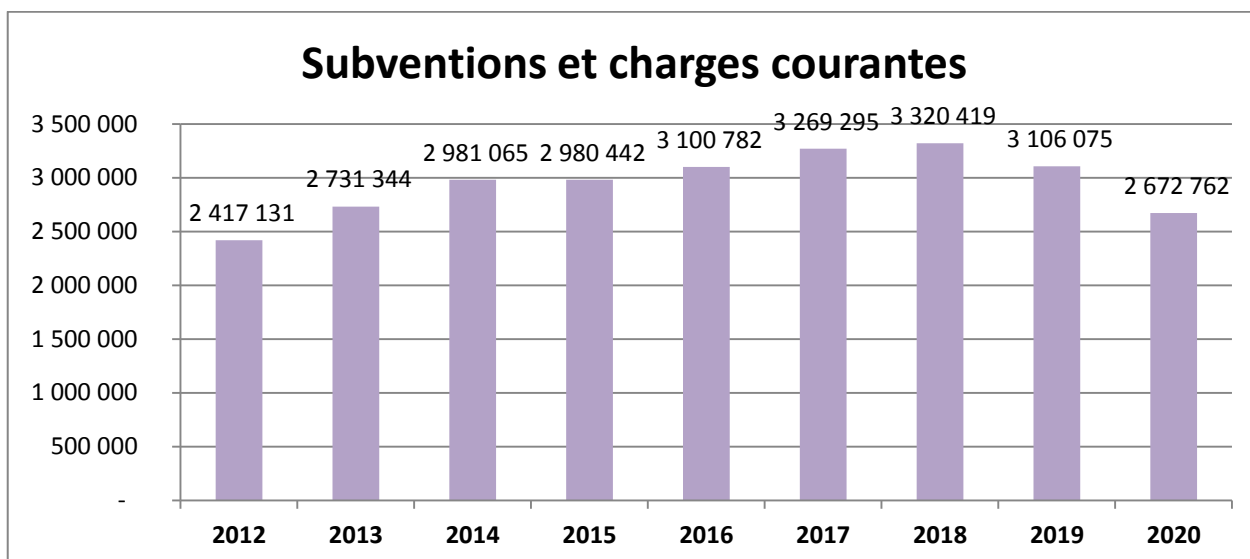
- Stabilité en 2020 des dépenses courantes de la ville malgré la crise COVID : 7,8M€ (-2.94%)



- Baisse en 2020 des frais financiers : 1,68M€ (-8%).



Une baisse en 2020 des subventions versées en lien avec la crise Covid.



2) Préparation du budget 2021 et perspectives

Les orientations budgétaires 2021 de la Ville s'appuient sur les prévisions de résultats du CA 2020. Elles tiennent compte de la Loi Finances 2021 et des orientations politiques fixées par la nouvelle Municipalité. L'année 2021 marque la 1^{ère} année de la réforme de la fiscalité directe locale avec la suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales à l'horizon 2023, et le transfert de la taxe foncière départementale sur les propriétés bâties dans le panier fiscal de la commune. Pour mémoire, la taxe d'habitation représentait encore en 2019 plus de la moitié des recettes fiscales directes de notre commune.

Prévisions pour la section de fonctionnement en recettes :

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées du produit des impositions locales (près de 70% des recettes), des dotations et participations et des ventes de produits de prestations de services et autres produits de gestion courante.

Suite à la CLECT concernant les transferts des compétences Eaux et Assainissement, il faut prévoir une baisse de l'AC (attribution de compensation) versée par la CARPF, soit 10 600 000 € au lieu de de 11 100 000 €.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) devrait demeurer stable par rapport à 2021, Soit 500k€.

a) La fiscalité: Les recettes de fonctionnement fragilisées (hors excédent reporté)

Comme exposé, le panier fiscal est modifié à compter de l'année 2021 du fait de l'application de la réforme de la TH : la ville de Goussainville récupère la Taxe foncière sur les propriétés bâties levée auparavant par le Département du Val-D'oise sur le territoire de la commune.

Afin de compenser la perte de recettes de la ville entre le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales perdue (7 millions d'euros en 2020) et le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties récupérée du Département (6,7 millions d'euros en base 2020 également), un mécanisme de compensation financière a été mis en place par l'intermédiaire d'un coefficient correcteur. Le montant du produit perdu incluant les allocations compensatrices s'élève à presque 7,2 millions d'euros : il s'apparentera à une dotation versée par l'Etat sur laquelle la Ville perd le pouvoir de modulation de taux.

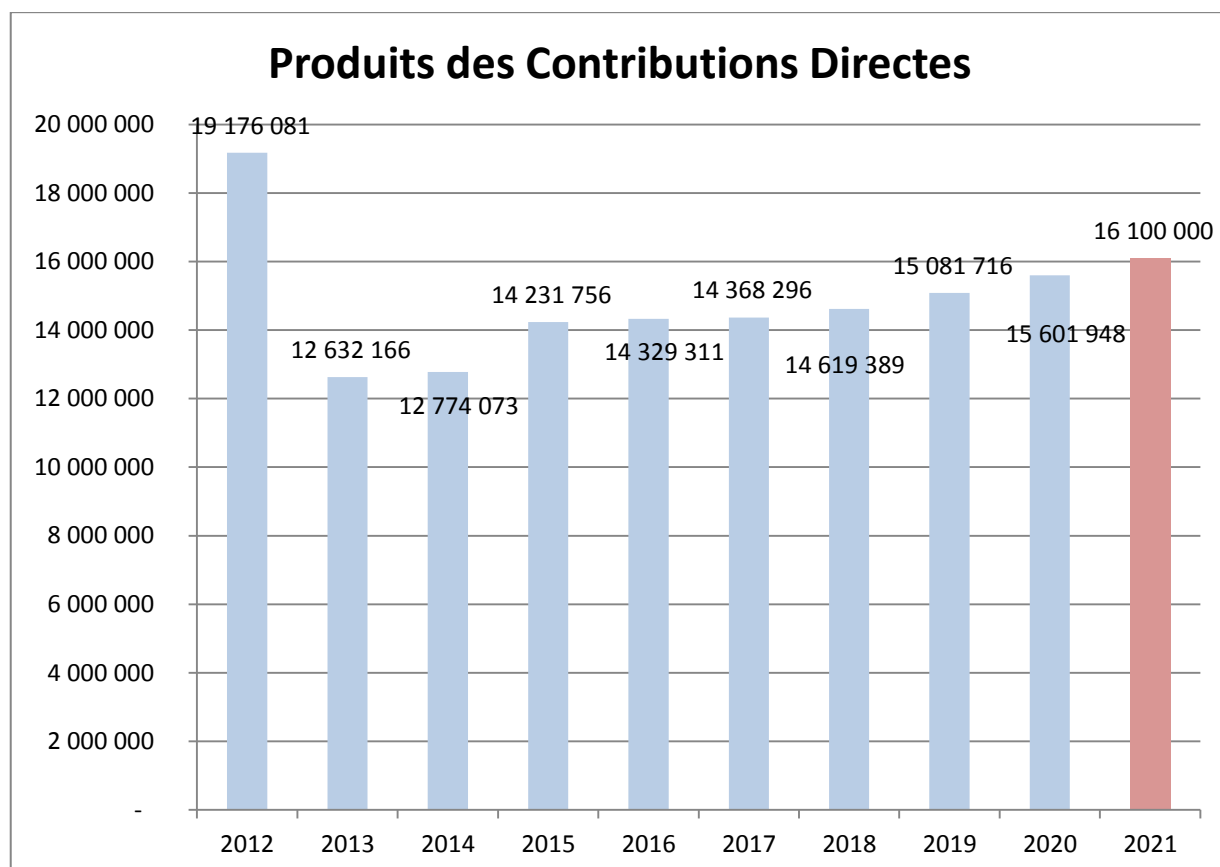
La dynamique du produit fiscal en 2021 sera portée par l'évolution des bases de foncier bâti, en lieu et place de la dynamique actuelle des bases de taxe d'habitation sur les résidences principales.

En fonction des éléments connus au moment de la préparation du Débat d'orientations budgétaires, et sur la base d'une hypothèse d'inflation estimée à +0,50 % sur les bases de Foncier Bâti appliquées à l'état fiscal 1259 de l'année 2020, la prévision budgétaire de la fiscalité directe pour l'année 2021 s'élève à presque 16 M €. Ce montant inclut le rattrapage de la part de la contribution eaux pluviales collectée par le SIAH en 2019 et le produit issu de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Stabilité des rentrées fiscales :

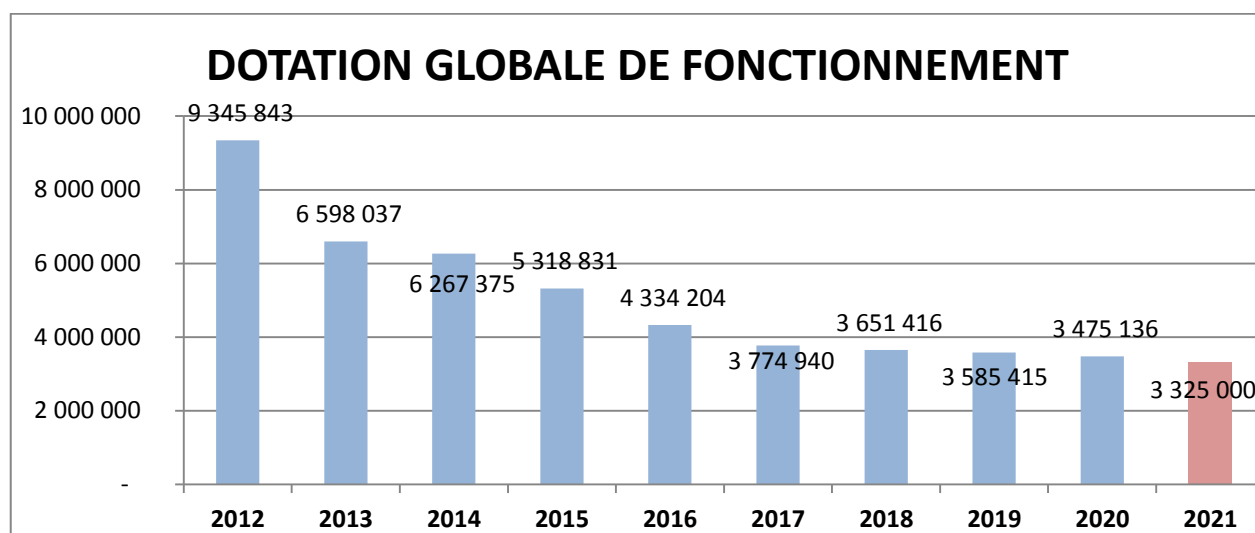
Les produits de fiscalité indirecte sont prévus en baisse en 2021, en raison d'une estimation prudente (500k€) des droits de mutation directement impactés par la crise Covid. Les produits de la taxe sur l'électricité et de la taxe sur la publicité ont également été figés pour 2021, respectivement à 450 k€ et environ 40 k€ et la fin des taxes funéraires.

En cumulé, une inscription d'un montant de 31M€ est envisagée en fiscalité dont 16 M € pour la fiscalité directe.



b) La dotation Globale de Fonctionnement DGF

La DGF devrait évoluer en légère baisse, en fonction du seul écrêtement et de la variation de la population sur le territoire de la commune. Cela devrait se traduire par une baisse d'environ 150 000 € en 2021.



c) Les dispositifs de péréquation (FPIC et FSRIF)

Concernant la péréquation horizontale, les reversements devraient rester stables. La Ville de Goussainville est bénéficiaire du FSRIF. L'enveloppe nationale du FSRIF n'a pas augmenté pour 2021, la dotation devrait donc rester stable. S'agissant du FPIC, sa répartition va rester stable en 2021 (580k€).

d) La dotation de solidarité urbaine (DSU)

Le PLF pour 2021 prévoit d'abonder la dotation de solidarité urbaine de 90 millions d'euros à l'échelle nationale. En première approche et à critères constants, il est anticipable que Goussainville reste donc éligible. Il convient toutefois de garder à l'esprit que la réduction du nombre de communes éligibles reste possible, et que toute nouvelle modification qui pourrait intervenir sur le calcul du potentiel financier, suite à des modifications de contexte institutionnel, pourrait jouer sur l'éligibilité et le montant de la dotation reçu.

En 2020, la Ville se situait au rang 137 sur 693 éligibles. Par mesure prudentielle, et en l'absence de données certaines de la part des services de l'Etat, le montant prévisionnel 2021 reste à hauteur de la notification de l'année 2020 : + 100 K€, soit 5.3 M€.

e) Les autres allocations

Les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) relatives aux prestations enfance et petite enfance viennent abonder le chapitre des dotations et participations. Une nouvelle convention au titre des Cités éducatives devraient amener une recette supplémentaire dont le montant sera communiqué en juin 2021 par les services de l'Etat.

En 2021, sera également élaboré le nouveau Contrat Territorial Global (ex Contrat Enfance Jeunesse) avec la CAF pour convenir du partenariat financier avec la CAF pour les années 2021 à 2024.

f) Les flux financiers avec la CARPF

Le reversement par la CARPF à la Ville de l'Attribution de Compensation (AC) sera maintenu avec des concours financiers que la ville sollicitera (financement du centre de vaccination, service emploi...)

g) Produits des services et autres

En 2020, les produits des services ont connu une importante baisse en raison de l'impact du confinement et du télétravail mis en place pour la COVID 19, soit une baisse de 25 %.

Les tarifs communaux ne seront pas augmentés pour l'année 2021 ce qui explique la stagnation du chapitre 70, produits des services par rapport à 2019, 2020 étant une année particulière.

Les autres produits de gestion courante sont essentiellement constitués des locations des logements communaux et des équipements communaux.

Les recettes prévisionnelles 2021 concernant les remboursements de charges de personnel (pour maladie, invalidité, accident de travail, etc...) par l'assurance « risques statutaires » seront ajustées, compte tenu du nombre d'agents concernés et des retombées de la pandémie.

Le budget de la section de fonctionnement 2021 est construit sur le principe de prudence.

4) Prévisions pour les dépenses de fonctionnement

a) Les charges à caractères général

Le budget 2021 sera le premier budget de la nouvelle équipe municipale élue en juillet 2020. Dans ce budget nous retrouverons les concrétisations financières pour :

- **l'éducation et la labellisation « Cité éducative »** : Depuis de très nombreuses années, la politique éducative est en souffrance et la nouvelle municipalité veut en faire un axe majeur de l'action municipale. Elle sera déclinée de manière globale, considérant que la culture, le sport, les animations périscolaires seront des vecteurs d'éveil, d'apprentissage, de découverte et de socialisation tout aussi essentiels que l'école pour la réussite des enfants. Le dispositif des cités éducatives sera un moyen de renforcer le développement de nos dispositifs et leur articulation avec l'ensemble des acteurs éducatifs : Education nationale, parents d'élèves, associations, etc...

Le budget 2021 poursuivra l'enrichissement des actions éducatives pour la réussite de tous les enfants et jeunes, pour faciliter leur accès aux savoirs (notamment avec la poursuite des vacances apprenantes), aux pratiques culturelles et sportives.

- **la jeunesse** : La crise sanitaire que nous traversons impacte tout particulièrement la jeune génération qui se présentera sur le marché du travail. Afin de mieux répondre à leurs besoins et de les accompagner dans leur parcours personnel et professionnel, des actions spécifiques seront proposées (mise en relation avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion ; découvrir les dispositifs d'accompagnement ; participer à des ateliers, élaboration de CV...). Parallèlement, le service jeunesse continuera de déployer ses actions d'accompagnement et d'animation.

- **Les Goussainvillois les plus fragiles accompagnés** : La réalisation d'actions concrètes facilitant la vie des habitants sera une priorité pour l'équipe municipale. Le travail du CCAS sera renforcé, notamment par la création d'un poste supplémentaire d'assistante sociale, qui permettra de répondre plus efficacement aux besoins. Côté logement, des mesures ont déjà été amorcées afin d'améliorer la gestion des demandes, travailler sur le développement des échanges, mieux orienter et accompagner. Côté lien social, de nouvelles activités intergénérationnelles seront mises en place.

- **La santé** : la lutte contre la pandémie continuera de guider les actions de la ville : maintien des centres de dépistage et de vaccination, prévention... L'élaboration d'un nouveau contrat local de santé s'inscrira dans la nouvelle organisation du CMS, guidée par les conclusions de l'audit actuellement mené. L'accompagnement des médecins libéraux sera renforcé afin de développer l'offre médicale sur la ville.

- **la sécurité et la tranquillité publique** : l'installation de nouvelles caméras de vidéo-surveillance et de dispositifs nomades sera financée pour lutter contre les dépôts sauvages. En matière de mobilité et déplacement, la municipalité va lancer une étude pour un nouveau plan de circulation, la Municipalité proposera de nouvelles règles de stationnement, des réaménagements de parkings pour encourager le développement des commerces et sécuriser les déplacements.

- **Un engagement durable pour le cadre de vie** :

Les choix de nos fournisseurs et prestataires seront guidés chaque fois que possible par des critères environnementaux.

Des partenariats seront engagés pour bénéficier d'un soutien financier et technique pour améliorer les pratiques d'entretien de nos espaces verts. Les équipes de propreté et d'entretien des espaces verts seront renforcées pour améliorer le cadre de vie des habitants.

L'amélioration du cadre de vie passe également par un renforcement du civisme de chacun et en complément des actions de sensibilisation et des mobilisations citoyennes régulières, un dialogue avec les institutions et des missions de médiation.

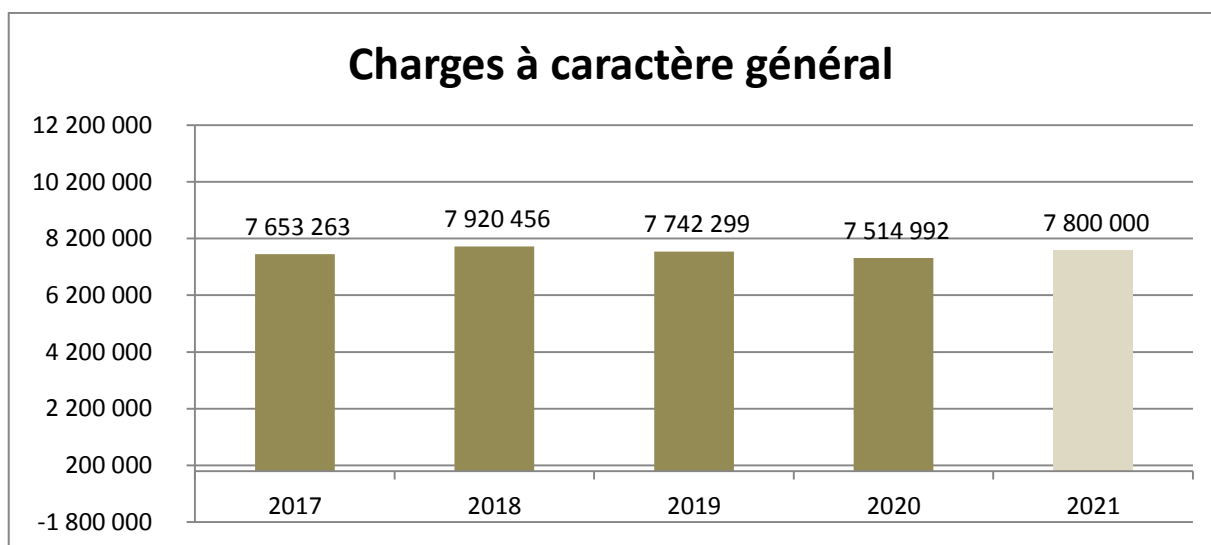
Afin de lutter contre le gaspillage énergétique, la Municipalité va entreprendre de nombreux travaux de rénovation sur le patrimoine communal (toiture, huisserie, réparation des fuites...).

- **la mise en place de la démocratie participative** : après la relance du conseil municipal des enfants, seront créés le conseil municipal de jeunes, le conseil des seniors et les nouveaux conseils de voisinage. Ces instances bénéficieront d'un budget participatif.

- **le développement de la culture sur la ville** : en plus des activités connues à ce jour, ce secteur connaîtra un essor au travers d'actions organisées en direction de tous les publics, du plus jeune âge au senior et, grâce à la concertation de la population, permettra à chacun de s'épanouir grâce à une large diversité culturelle, adaptée à la demande des habitants.

- **Animation de la ville** : dès que la situation le permettra, des animations et festivités seront de nouveau organisées, en associant les différentes structures municipales (fête de la musique, 14 juillet, Gouss'plage, etc.)

Globalement, l'objectif en 2021, et durant toute la mandature, est d'optimiser les charges à caractère général en trouvant un équilibre basé sur l'efficacité. Il faut également préciser que suite au Coronavirus, les charges à caractère général ne vont pas diminuer en 2021 et sont incertaines.



b) Les dépenses de personnel :

Depuis l'arrivée de la nouvelle municipalité, une démarche de construction du Service Public local de demain et d'évolution de la politique des ressources humaines a été engagée. Elle sera pilotée par une nouvelle organisation du service RH.

Elle conjugue Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences avec le recrutement de nouveaux cadres techniques, une réflexion pour une nouvelle organisation du temps de travail, une amélioration des conditions de travail, développement de la prévention et de la santé au travail et évolution des compétences et métiers avec la volonté d'ajuster les ressources humaines aux besoins des services. Les premières mesures d'ajustement ont concernés les moyens pour les centres de dépistage et de vaccination.

Un effort sera consacré à l'achat de nouveaux matériels, mobiliers, équipements techniques, véhicules, etc. La maîtrise des effectifs et de la masse salariale seront des priorités sur le mandat.

Il faut préciser que lors de l'audit de la nouvelle municipalité, celle-ci a constaté que la collectivité avait atteint un nombre d'ETP (équivalents temps plein) supérieurs à la moyenne de la strate des communes de 30.000 habitants. Par conséquent, il faut désormais rechercher à monter en compétence et à stabiliser les effectifs.

Afin de développer les nouvelles politiques, notamment au titre des dispositifs la cité éducative, etc..., la ville doit effectuer un travail sur les organisations, favoriser la mobilité interne et examiner attentivement le remplacement de chaque départ avec de la mutualisation.

Aussi une nouvelle étape a été engagée avec l'adaptation de l'organigramme général aux nouveaux enjeux et priorités pour renforcer les cohérences et complémentarités des missions. Des évolutions d'organisations et des process de travail sont en cours de réflexion dans certains secteurs (Entretien, services techniques, etc.).

Les métiers évoluent, les attentes et besoins des habitants sont importants, les modes de fonctionnement et les manières de travailler doivent être ajustés en conséquence.

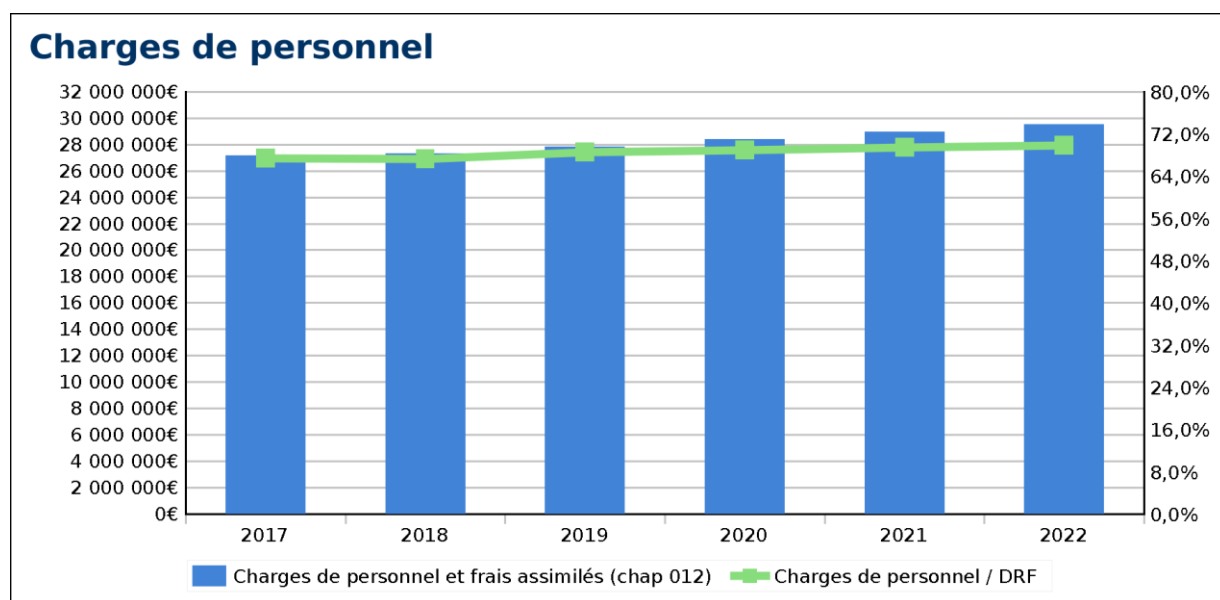
Le service public doit désormais être en capacité de répondre à de nouveaux enjeux. Il faut donc outiller les personnels à travailler hors des services et dans des démarches de concertation.

Le développement des formations sera accentué pour prendre en compte cette ambition et la volonté de mettre en place de nouveaux services comme le guichet unique.

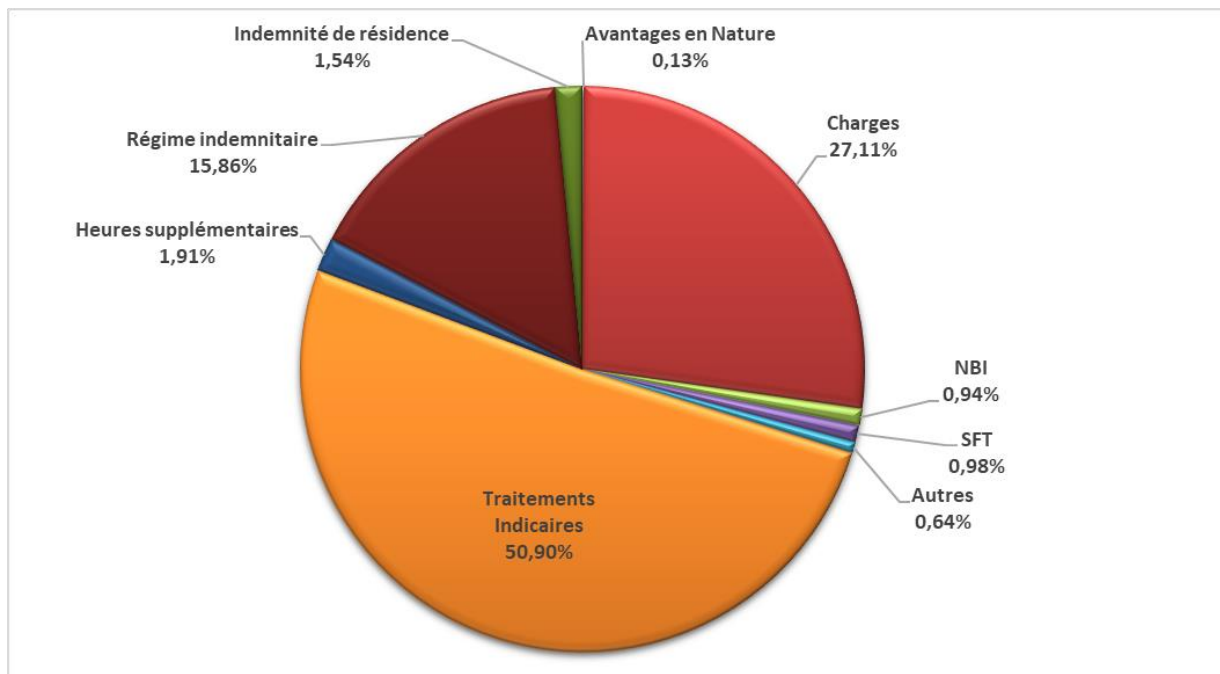
Le renforcement des expertises et des capacités, la progression individuelle et collective seront essentiels pour que le service public soit à la hauteur de sa mission au bénéfice des habitants et dans un cadre budgétaire maîtrisé.

L'adaptation et la modernisation du service public passent également par le développement et l'optimisation des outils informatiques et de la dématérialisation. Le budget 2021 intégrera la première étape de virtualisation des postes informatiques.

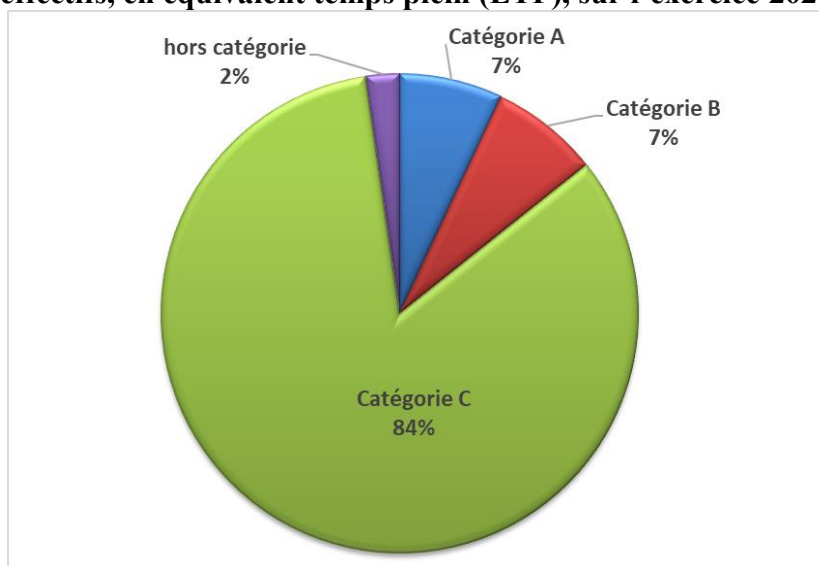
Le budget 2021 poursuivra les efforts dédiés au renouvellement et à la modernisation des équipements pour conjuguer réduction de la pénibilité du travail et amélioration de la qualité d'accueil et de service.



Répartition des dépenses de personnel sur l'exercice 2020 :

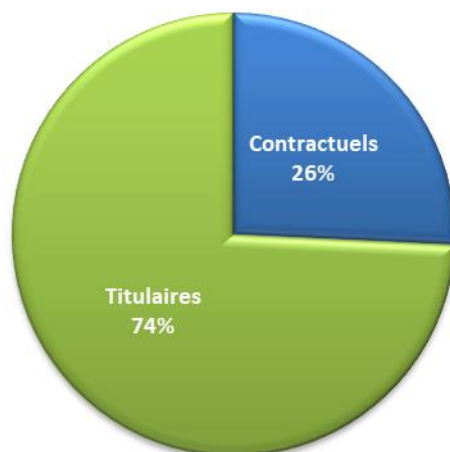


Structure des effectifs, en équivalent temps plein (ETP), sur l'exercice 2020 :



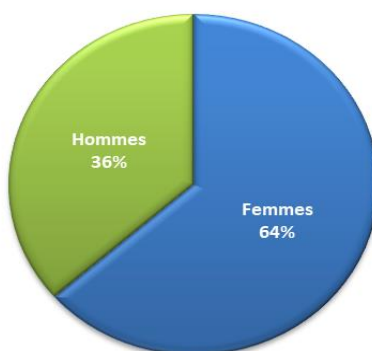
Catégorie	Nombre d'ETP
Catégorie A	46,03
Catégorie B	48,16
Catégorie C	548,17
Emplois hors catégorie	15,05
Total général	657,41

Répartition par statut



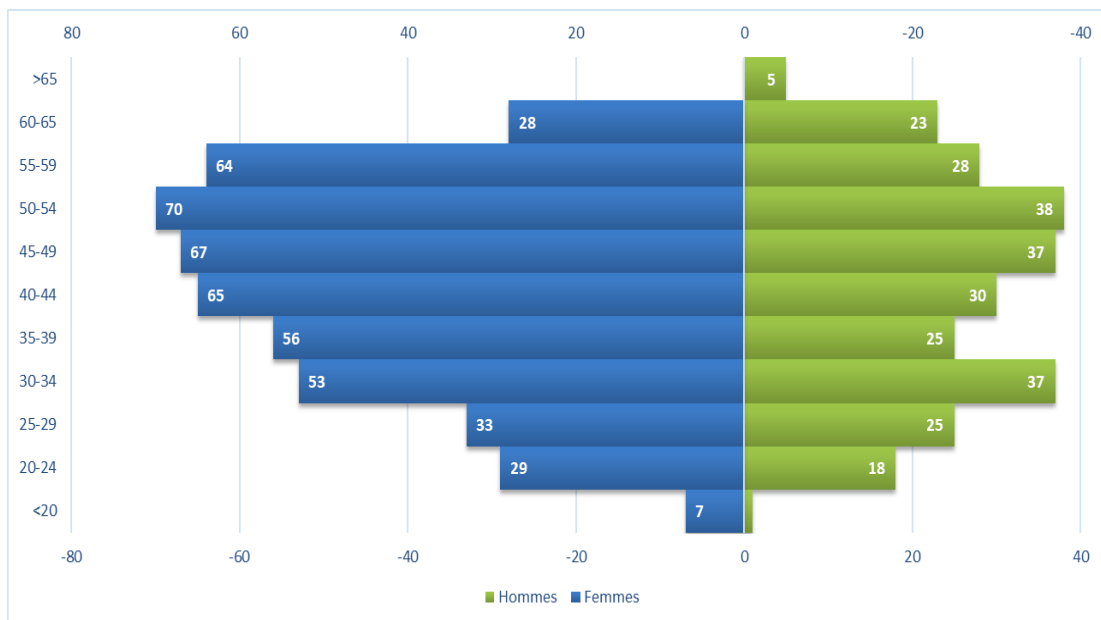
Statut	Nombre d'ETP
Contractuels	169,27
Titulaires	488,14
Total général	657,41

Répartition par genre



Genre	Nombre d'ETP
Femmes	417,85
Hommes	239,55
Total général	657,41

Pyramide des âges au 31/12/2020 :



c) Participations et subventions versées

Pour 2021, suite au Coronavirus, les subventions vont diminuer par rapport à 2019 mais devraient être en augmentation par rapport à 2020, du fait de la fermeture partielle des services municipaux, des salles, des gymnases, stades, etc...

La répartition de l'enveloppe de subventions aux associations sera effectuée en tenant compte de l'activité réelle en 2021 et fera l'objet d'une analyse dédiée.

La subvention attribuée par la Ville au CCAS sera maintenue et ajustée, si nécessaire, compte tenu de la crise du coronavirus et des besoins en aide sociale de la population de Goussainville.

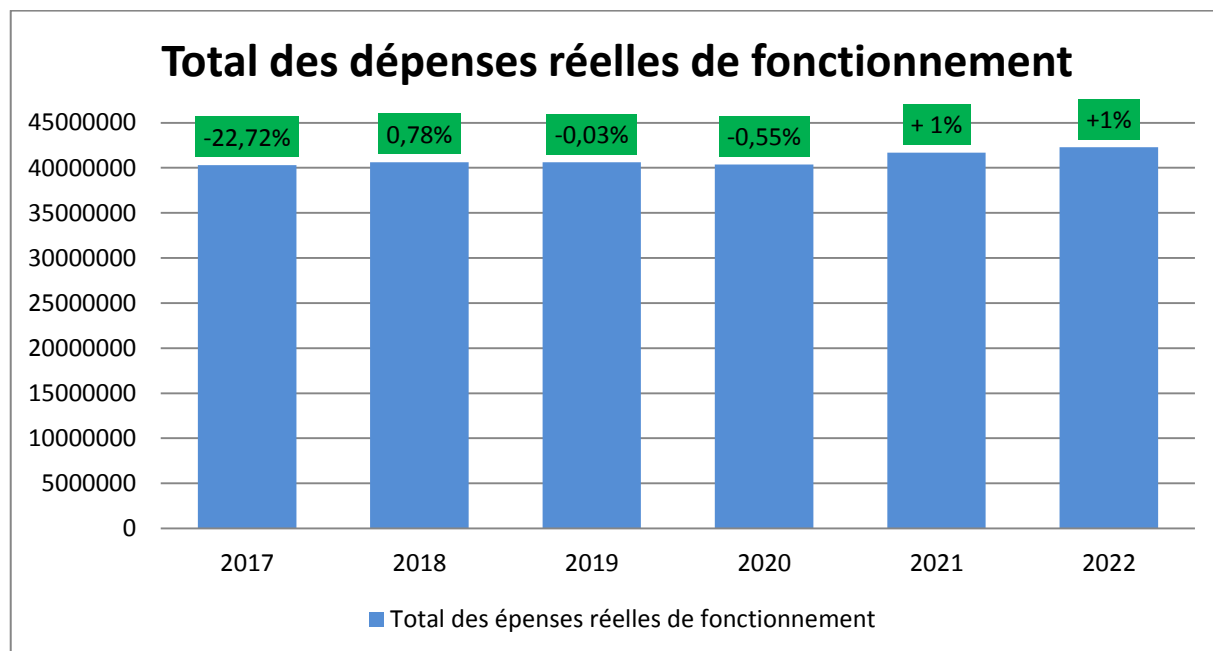
d) Les charges financières

En 2021, l'évolution favorable du coût des intérêts de la dette va se poursuivre grâce à la stabilisation de la dette sur 2020, avec un encours qui atteint environ 54 M€ au 31 décembre 2020 et le niveau très faible des taux d'intérêts pour 2020.

Les charges financières seront donc en baisse.

L'objectif principal est de dégager une épargne brute suffisante pour financer une partie de la section d'investissement, en plus du remboursement du capital de la dette.

Globalement en dépense de fonctionnement, la traduction comptable avec les données connues à ce jour pourraient être les suivantes (sous réserve de la sortie de crise du coronavirus) :



5) La section d'investissement pour 2021

a) Le niveau de l'autofinancement

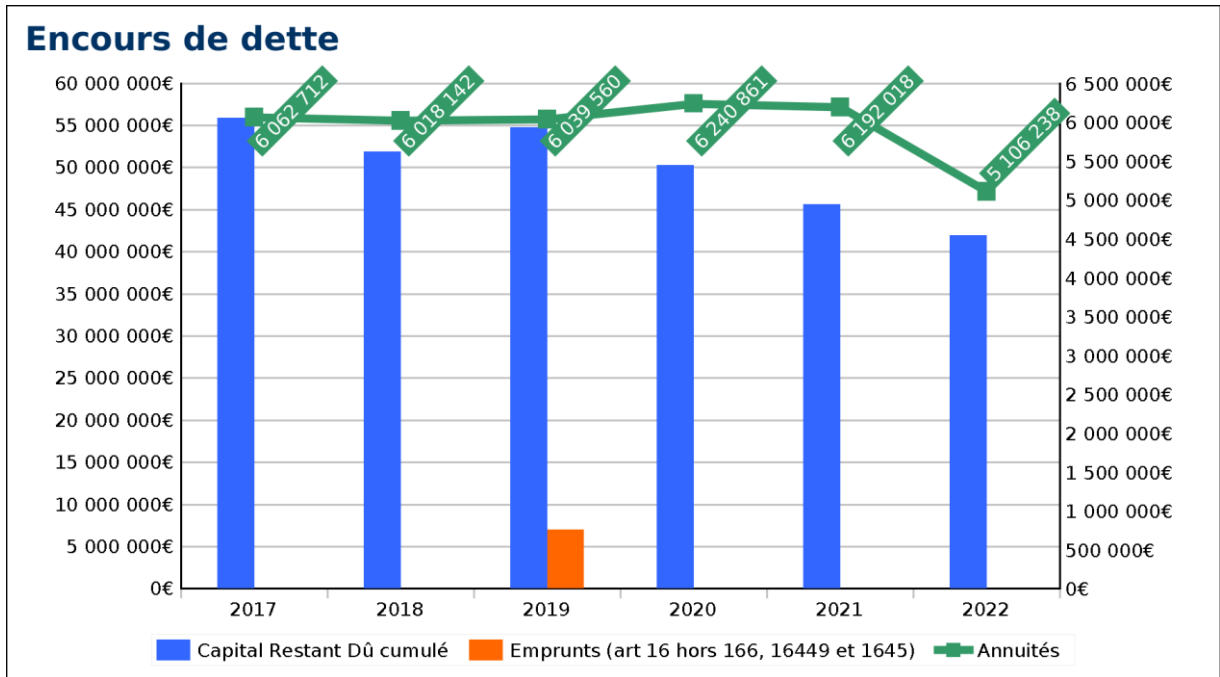
Le remboursement du capital de la dette (4,3 M€ en 2021) représente une part importante des dépenses d'investissement. Le remboursement du capital de la dette continue de s'accroître en raison du choix, fait sur les contrats conclus dans les précédentes mandatures, d'un remboursement à capital progressif.

En termes de prospective, un autofinancement est prévu à hauteur minimum de 3 millions d'euros qui permettra, avec les autres ressources propres (cessions et FCTVA) de faire face, en totalité, au remboursement du capital des emprunts et de maintenir une CAF nette positive. Cette règle de prudence et de bonne gestion sera tenue sur toute la mandature.

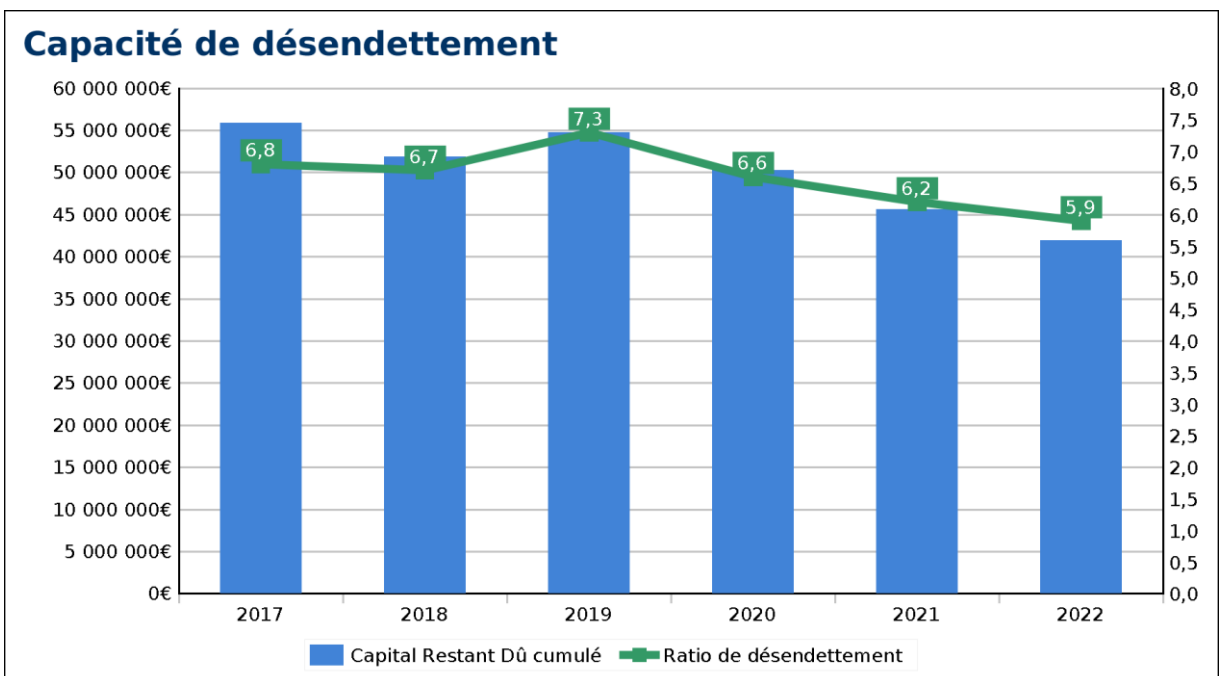
b) L'encours de la dette communale

Avec un encours de 54M€ fin 2020, une stabilisation de la dette est envisagée sur la mandature. Par conséquent, un emprunt de long terme inférieur à l'annuité du capital pourrait être envisagé pour 2021.

Le graphique, ci-après, indique les évolutions du capital restant dû et l'annuité (échelle de droite du graphique) sans les nouveaux emprunts dans le cadre du plan d'investissement prospectif.



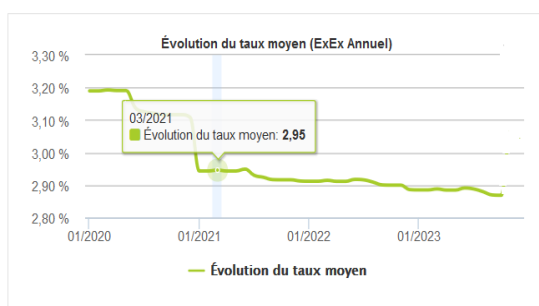
Pour 2021, le ratio de désendettement, qui détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette, reste conforme aux règles prudentielles (inférieur à 15 ans).



La structure de la dette est désormais constituée pour 85,44 % d'emprunts à taux fixes ce qui constitue une dette peu risquée.

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (Annuel)
Fixe	46 155 116.39 €	85,44 %	2,81 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
Barrière	433 981.06 €	0,80 %	4,20 %
Barrière avec multiplicateur	7 430 665.94 €	13,76 %	3,74 %
Ensemble des risques	54 019 763.39 €	100,00 %	2,95 %

Le taux moyen s'élève à 2.95 % au 01/01/2021, ce qui permet de classer Goussainville dans les communes ayant des financements corrects en dessous des niveaux du marché



c) Prévisions des dépenses d'investissement pour 2021

Une année difficile en terme d'exécution budgétaire, compte tenu de la crise sanitaire qui retarde les réalisations, cependant cela n'empêchera d'amorcer ces projets qui se situeront à environ 15M€ en 2021.

Le programme d'investissement du budget primitif 2021 s'articulera autour des principaux projets, dont la création d'un centre social sur le site ALDI, les réfections de voiries avec une priorité pour le réaménagement de J.Potel, diverses acquisitions foncières, le PPP, et diverses études pour les projets à venir, en particulier pour le Pôle Gare, le centre ville, le nouveau CTM, le développement économique, l'agrandissement de la Médiathèque, etc.

Un effort particulier sera fait pour l'entretien régulier du patrimoine municipal dont l'état est très dégradé.

Pour ce qui concerne les écoles, environ 1M € seront ainsi consacrés aux divers travaux d'entretien et d'amélioration du quotidien pour les enfants, les enseignants et le personnel municipal et 500 k€ pour équiper les classes numériques.

d) Prévisions pour la section de d'investissement. les ressources

En complément de l'autofinancement d'environ 3 M€, d'autres recettes d'investissement viendront améliorer notre capacité de financement des équipements :

Le FCTVA : le montant du Fonds de Compensation pour la TVA à percevoir par la ville pour 2021 devrait être de l'ordre de 3 M€.

La dotation aux amortissements : cette dotation est une opération d'ordre (dépense de fonctionnement et recette d'investissement). Elle représente environ 3,5 M€.

Les subventions d'équipement : en 2021, le volet «subventions d'équipement » est attendu pour environ 2,5 M€.

Les cessions de terrains pour environ 350k€

3) CONCLUSION

L'année 2021 marquera la transition, en raison du renouvellement du mandat communal et de l'impact de la pandémie COVID. En dépit d'un contexte budgétaire rendu difficile et incertain par la crise du coronavirus, la Ville de Goussainville va poursuivre ses différentes actions et impulser une vraie modernisation.

Le défi des collectivités territoriales demeure de proposer des budgets en équilibre, malgré les incertitudes permanentes liées aux réformes de l'Etat.

De manière synthétique, les principales hypothèses retenues pour la construction du budget 2021 :

- Le maintien de nos taux de fiscalité,
- Pas d'augmentation des tarifs des prestations à destination des familles,
- La maîtrise de nos charges d'exploitation,
- Le maintien du soutien aux associations,
- La maîtrise de la dette,
- Le financement des investissements,
- La recherche active de cofinancements pour les projets et les évènements,
- Le respect des grands équilibres financiers,

- La mise en œuvre des projets prioritaires de la nouvelle majorité municipale dans le domaine de l’embellissement du cadre de vie, de la sécurité, et de l’aménagement du territoire,
- La modernisation des services publics.

Le projet de budget 2021 sera présenté avec la reprise de l’excédent de gestion.

LEXIQUE DES ACRONYMES UTILISES

BP : Budget Primitif
CA : Compte Administratif
CAF : Capacité d'Autofinancement
CARPF : Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France
DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
DOB : Débat d'Orientation Budgétaire
DSIL : Dotation de Soutien à l'investissement Local
DSU : Dotation de Solidarité Urbaine
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FCTVA : Fonds de Compensation pour la TVA
FPIC : Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes
FSRIF : Fonds Régional de Solidarité d'Ile-de-France
PLF : Projet de Loi de Finances
PPI : Plan Pluriannuel d'Investissement
RI : Régime indemnitaire
TCFE : Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité